

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-8-2

Séance du jeudi 19 février 2015

### BUDGET PRIMITIF 2015 POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et de la Langue et Culture Régionales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide, dans le cadre du BP 2015 :

- 1) d'inscrire au BP 2015 les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe en annexe :  
  
17 338 312 € en crédits de paiement,  
1 455 000 € en recettes,  
606 000 € en autorisation de programme (investissement),  
476 000 € en autorisation d'engagement (fonctionnement),
- 2) d'autoriser le versement des participations prévues dans les conventions passées avec les écoles de conduite pour la Conduite Accompagnée 68 ;
- 3) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des actions évoquées dans le rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER